

# Auxiliaire de garderie

Le présent document n'est pas la norme d'un programme offert en français, mais la traduction en français de la norme du programme Early Childhood Assistant (code MFCU 41211) et menant à l'obtention d'un Certificat d'études collégiales de l'Ontario.

Ministère de la Formation et des Collèges et Universités Novembre 2018

# **Avertissement**

Les normes des programmes offerts en français sont créées avec la participation des collèges et intervenants francophones de l'Ontario. Comme ce programme n'était pas offert dans les collèges francophones au moment de la publication, le processus n'a pas été suivi. C'est pourquoi la traduction du titre du programme et certains termes techniques pourrait ne pas refléter l'usage actuel.

Si un collège francophone compte offrir ce programme à l'avenir, le Ministère de la Formation et des Collèges et Universités élaborera une norme du programme en français avec la participation des collèges francophones et d'autres intervenants clés tels que les employeurs, les associations professionnelles et les diplômés, de façon à s'assurer que la norme tient compte de la terminologie utilisée par le secteur et des caractéristiques particulières de la communauté franco-ontarienne.

978-1-4868-2944-6 PDF

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2018

# Remerciements

Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités aimerait remercier les nombreux partenaires et organismes qui ont participé à l'élaboration des normes de ce programme. Le ministère aimerait tout particulièrement souligner le rôle important :

- de toutes les personnes et organisations qui ont participé à la consultation;
- des coordonnateurs et chefs du programme Early Childhood Assistant pour leur contribution à ce projet ainsi que la personne chargée du projet de l'élaboration des normes soit Christine Foster.

# Table des matières

| Auxiliaire de garderie  | 1  |
|---|----|
| Avertissement   | 2  |
| Remerciements   | 3  |
| Table des matières  | 4  |
| Introduction  | 1  |
| L'initiative d'élaboration des normes des programmes collégiaux                                   | 1  |
| Les normes  | 1  |
| Les normes de programme   | 2  |
| Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle                                     | 2  |
| L'élaboration des normes de programme   | 2  |
| La mise à jour des normes   | 3  |
| La spécificité francophone  | 3  |
| Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle                                     | 4  |
| Préambule   | 4  |
| Sommaire des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle                            | 6  |
| Early Childhood Assistant / Auxiliaire de garderie (certificat d'études collégiales de l'Ontario) | 6  |
| Résultats d'apprentissage de la formation professionnelle   | 8  |
| Glossaire   | 17 |
| Les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité  | 20 |
| Contexte  | 20 |
| Domaines des résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité                                 | 20 |
| Application et Mise en œuvre  | 21 |
| La formation générale   | 2/ |

| Exigences | 24 |
|-----------|----|
| But       | 24 |
| Thèmes    | 25 |

# Introduction

Ce document n'est pas la norme d'un programme offert en français, mais la traduction en français de la norme d'un programme offert en anglais par les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario et menant à l'obtention d'un certificat d'études collégiales de l'Ontario pour le programme Early Childhood Assistant (code MFCU 41211).

# L'initiative d'élaboration des normes des programmes collégiaux

En 1993, le gouvernement de l'Ontario mettait sur pied l'initiative d'élaboration des normes des programmes collégiaux dans le but d'harmoniser dans une plus grande mesure les programmes collégiaux offerts dans toute la province, d'élargir l'orientation de ces programmes pour assurer que les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme acquièrent la faculté de s'adapter et continuent à apprendre, et de justifier auprès du public la qualité et la pertinence des programmes collégiaux.

L'unité des normes relatives aux programmes du ministère de la Formation et des Collèges et Universités a le mandat d'élaborer, de réviser et d'approuver les normes des programmes postsecondaires pour l'ensemble des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.

# Les normes

Les normes s'appliquent à tous les programmes postsecondaires similaires offerts par les collèges ontariens. Elles sont de trois ordres:

- les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle
- les résultats d'apprentissage <u>relatifs à l'employabilité</u>
- les exigences de la formation générale

Ces normes déterminent les connaissances, les aptitudes et les attitudes essentielles que l'apprenant doit démontrer pour obtenir son certificat ou son diplôme dans le cadre du programme.

Chaque collège d'arts appliqués et de technologie qui offre ce programme conserve l'entière responsabilité de l'organisation et des modes de prestation du programme. Le collège a également la responsabilité d'élaborer, s'il y a lieu, des résultats d'apprentissage locaux pour répondre aux besoins et aux intérêts régionaux.

# Les normes de programme

Les résultats d'apprentissage représentent la preuve ultime de l'apprentissage et de la réussite. Il ne s'agit pas d'une simple liste de compétences distinctes ou d'énoncés généraux portant sur les connaissances et la compréhension. Les résultats d'apprentissage ne doivent pas être traités de façon isolée mais plutôt vus comme un tout. Ils décrivent les éléments du rendement qui démontrent que les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme du programme ont réalisé un apprentissage significatif, et que ceci a été vérifié.

Les normes assurent des résultats comparables pour les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme d'un programme, tout en permettant aux collèges de prendre des décisions sur l'organisation et les modes de prestation du programme.

# Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle

Les **résultats d'apprentissage** représentent les connaissances, les aptitudes et les attitudes que l'apprenant doit démontrer pour avoir droit au certificat ou au diplôme.

Les **éléments de performance** rattachés aux résultats d'apprentissage définissent et précisent le niveau de performance nécessaire à l'atteinte du résultat d'apprentissage. Ils représentent les étapes à franchir en relation avec les résultats d'apprentissage. La performance des apprenants doit être évaluée en fonction des résultats d'apprentissage et non en fonction des éléments de performance.

# L'élaboration des normes de programme

Le gouvernement de l'Ontario a décrété que tous les programmes d'études collégiales postsecondaires devraient, en plus des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle, viser un ensemble plus large des résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité. Cette combinaison devrait assurer que les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme possèdent les aptitudes requises pour réussir leur vie professionnelle et personnelle.

L'élaboration des normes de la formation professionnelle repose sur un vaste processus de consultation auquel participent des personnes et organismes du domaine : employeurs, associations professionnelles, personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme, apprenants, personnel scolaire et cadre, représentants de divers établissements. Selon ces divers intervenants, les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle représentent le plus haut degré d'apprentissage et de performance que les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme doivent atteindre dans le cadre du programme.

# La mise à jour des normes

Afin que ces normes reflètent convenablement les besoins des étudiants et du marché du travail de la province de l'Ontario, le ministère de la Formation et des Collèges et Universités effectuera périodiquement la révision de la pertinence des résultats d'apprentissage du programme «Early Childhood Assistant». Pour vous assurer que cette version des normes est la plus récente, veuillez communiquer avec le ministère de la Formation et des Collèges et Universités.

# La spécificité francophone

De façon générale, les normes d'un programme de langue française sont similaires à celles d'un programme offert en anglais. Par contre, la révision des normes de programmes offerts en français a, dans certains cas, entraîné une adaptation visant une réponse plus conforme aux besoins des francophones. La reconnaissance de la spécificité et des besoins de la communauté francophone a exigé l'ajout de deux résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité, l'un dans le domaine des communications et l'autre dans le domaine des relations interpersonnelles.

En ce qui concerne les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle, ils font l'objet d'une révision et d'une adaptation effectuées par un groupe d'experts pour chacun des programmes postsecondaires.

# Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle

Les titulaires d'un certificat d'études collégiales de l'Ontario du programme Early Childhood Assistant (traduit par Auxiliaire de garderie) doivent démontrer qu'ils ont atteint en matière de formation professionnelle tous les résultats d'apprentissage sousmentionnés.

# **Préambule**

Le programme d'auxiliaire de garderie prépare les diplômés à travailler avec des **enfants**\* âgés de 0 à 12 ans et avec leurs **familles**\* dans une variété de milieux de la petite enfance et de garde **d'enfants**\* y compris des services de garde et des services de garde en milieu familial, des programmes pour l'enfance et la **famille**\* (p. ex. Centres pour l'enfant et la **famille**\* ON y va), des écoles (maternelle et jardin d'enfants à temps plein, programmes parascolaires dans des écoles publiques ou privées), et des services à l'enfance

En tant que membres de l'équipe d'apprentissage de la petite enfance, les diplômés travaillent en collaboration et communiquent efficacement avec leurs collègues, les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance, les superviseuses et les superviseurs et d'autres professionnels et partenaires des services à l'enfance\*, afin d'appuyer et de maintenir des milieux d'apprentissage de la petite enfance\* de qualité.

Les diplômés établissent et entretiennent des **relations attentives**\* et bienveillantes en partenariat avec les **enfants**\*, les **familles**\* et la communauté tout en respectant la **diversité**\* des antécédents **culturels**\* et linguistiques, y compris la vision du monde des **peuples autochtones**\* et l'identité francophone.

Sous la direction d'éducatrices et d'éducateurs de la petite enfance et d'autres professionnels de l'apprentissage, les diplômés collaborent avec les **enfants**\* dans des activités d'apprentissage de la petite enfance basées sur l'exploration, le jeu et l'enquête\*, afin de soutenir leur apprentissage et leur développement global\*. Grâce à des stratégies d'observation\*, de la documentation et des compétences en communication, les diplômés contribuent à une pratique collaborative dans les milieux de la petite enfance et garde d'enfants\*.

Les auxiliaires de garderie connaissent la <u>Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance</u> et les autres lois pertinentes et sont en mesure de faire le lien entre la **réglementation**\* et les politiques et procédures actuelles se rapportant aux milieux de **la petite enfance et garde d'enfants**\*. Les diplômés reconnaissent l'importance de la protection des **enfants**\* et décèlent, signalent et documentent les situations où un enfant est perçu comme pouvant être victime de mauvais traitements ou de négligence, conformément aux lois, aux politiques et aux procédures en vigueur.

Les diplômés conservent des pratiques de santé et de sécurité et contribuent à des pratiques visant à fournir des **milieux d'apprentissage de la petite enfance**\* de qualité, sécuritaires, équitables et accessibles aux **enfants**\* et aux **familles**\*.

Les auxiliaires de garderie s'engagent à poursuivre leur **apprentissage professionnel**\* continu et à élaborer des plans afin d'améliorer leurs connaissances et compétences dans le milieu **de la petite enfance et garde d'enfants**\*.

Les diplômés peuvent profiter d'occasions de se perfectionner davantage. Ils doivent communiquer avec les divers collèges pour obtenir plus de détails à ce sujet.

## \* Voir le glossaire

Note de fin de texte:

Le Conseil ontarien pour l'articulation et le transfert tient à jour le portail Web sur le transfert des crédits d'études postsecondaires ONTransfert et <u>le Guide de reconnaissance des crédits d'études postsecondaires de l'Ontario (GRCEPO)</u>.

# Sommaire des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle

# Early Childhood Assistant / Auxiliaire de garderie (certificat d'études collégiales de l'Ontario)

La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à

- établir des relations attentives\* et bienveillantes avec les enfants\* et les familles\* qui valorisent et respectent les différences sociales, culturelles\* et linguistiques y compris la vision du monde des peuples autochtones\* et l'identité francophone.
- 2. participer à des stratégies d'apprentissage et de soins de la petite enfance basées sur **l'investigation**, le jeu et l'enquête \* qui répondent aux aptitudes, aux intérêts, aux idées et aux expériences des enfants \*.
- 3. mettre en œuvre des stratégies d'apprentissage et de soins de la petite enfance inclusives \* qui appuient des occasions d'apprentissage équitables, accessibles et significatives pour tous les enfants \* et leur famille \* dans des milieux de la petite enfance et garde d'enfants \*.
- 4. suivre les procédures et les politiques établies afin de maintenir les pratiques de santé et de sécurité dans les milieux de la petite enfance et garde d'enfants \* qui appuient le développement sain et le bien-être des enfants \* et des familles \*.
- 5. utiliser des **stratégies d'observation**\*, de la documentation et des compétences en communication pour interagir avec les **enfants**\*, les **familles**\*, les collègues et les employeurs dans les **milieux de la petite enfance et garde d'enfants**\*.
- 6. se conformer aux lois et aux règlements en vigueur, ainsi qu'aux politiques et aux procédures de l'organisme dans le cadre de ses activités quotidiennes se rapportant aux milieux de la petite enfance et garde d'enfants\*.
- 7. déceler, signaler et documenter les situations où on perçoit qu'un enfant\* est à risque de faire l'objet de mauvais traitements ou de négligence, ou qu'il a subi des mauvais traitements ou de la négligence, conformément aux lois, aux politiques et aux procédures en vigueur.
- 8. travailler en collaboration avec les autres afin de maintenir la qualité des milieux de la petite enfance et garde d'enfants\*.
- 9. élaborer et mettre en œuvre un plan **d'apprentissage professionnel** \* continu pour améliorer le rendement à titre d'auxiliaire de garderie dans les milieux **de la petite enfance et garde d'enfants** \*.

<sup>\*</sup> Voir le glossaire

Note : Les résultats d'apprentissage ont été numérotés à titre de référence, et la numérotation n'indique aucun ordre de priorité ou d'importance.

# Résultats d'apprentissage de la formation professionnelle

1. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à établir des relations attentives\* et bienveillantes avec les enfants\* et les familles\* qui valorisent et respectent les différences sociales, culturelles\* et linguistiques y compris la vision du monde des peuples autochtones\* et l'identité francophone.

# Éléments de performance

- a. Établir des **relations attentives**\* et bienveillantes avec les **enfants**\* et leur **famille**\*, lesquelles sont essentielles à la pratique d'auxiliaire de garderie
- b. Considérer les enfants \* et les familles \* comme des personnes capables, compétentes, remplies de curiosité, riches d'expériences et ayant beaucoup de potentiel
- c. Cerner les capacités et les intérêts des **enfants**\* en interagissant positivement avec eux
- d. Cerner la contribution précieuse des **familles**\* en tant que premiers enseignants de l'enfant et experts concernant ses habiletés, intérêts et idées
- e. Collaborer avec les **familles**\* et soutenir leur sentiment d'appartenance au **milieu** d'apprentissage\* de la petite enfance de leur **enfant**\*
- f. respecter et honorer les particularités et la **diversité**\* des enfants, des **familles**\* et la communauté, y compris la structure, la langue, les valeurs, les pratiques **culturelles**\*, l'origine ethnique et la situation socioéconomique de la **familles**\*, ainsi que la spiritualité, le genre, l'âge et l'orientation sexuelle
- g. respecter et honorer les particularités et la diversité\* des familles\* autochtones\*, y compris le rôle intégral qu'y jouent la familles\* élargie, la communauté et les relations avec les mondes naturel et spirituel
- h. Discuter de l'histoire des peuples **autochtones**\* et des répercussions de la colonisation sur les **familles**\* et les collectivités
- i. Collaborer avec les **enfants**\* pour guider et favoriser leurs interactions fructueuses en groupes et pour soutenir leur sentiment d'appartenance et leur connexité
- j. Favoriser une atmosphère de respect mutuel entre tous les enfants\*
- k. Donner l'exemple en nouant des relations respectueuses, dignes de confiance et inclusives\*
- I. Appuyer les enfants lors des transitions d'une activité quotidienne à l'autre.

2. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à participer à des stratégies d'apprentissage et de soins de la petite enfance basées sur l'investigation, le jeu et l'enquête\* qui répondent aux aptitudes, aux intérêts, aux idées et aux expériences des enfants\*.

# Éléments de performance

- a. Observer les **enfants**\* pour comprendre leurs intérêts sur le plan de l'apprentissage et s'y adapter
- b. Contribuer à la planification de stratégies d'apprentissage basées sur l'exploration, le jeu et l'enquête \* s'appuyant sur les compétences, les intérêts et les idées en émergence des enfants \*
- c. Déterminer comment les stratégies d'apprentissage de la petite enfance sont guidées par les directives du curriculum\* provincial ou aux documents pédagogiques\* de programme
- d. Participer à des stratégies d'apprentissage de la petite enfance établies qui assurent le **développement global**\* et le bien-être des **enfants**\*
- e. S'engager à apprendre avec les **enfants**\* dans des milieux naturels qui favorisent la compréhension et la reconnaissance de l'environnement
- f. Utiliser une variété de stratégies d'apprentissage basées sur **l'exploration**, le jeu et l'enquête \* pour favoriser le sentiment d'appartenance, le bien-être, l'expression et la participation des enfants \*
- g. Participer à des occasions d'apprentissage pour favoriser le développement des enfants \* et leur appréciation des arts créatifs, y compris la musique, la danse et les arts visuels, dramatiques et littéraires
- h. Utiliser et créer du matériel d'apprentissage qui favorise le développement de compétences en investigation, de la créativité et d'aptitudes en résolution de problèmes chez les **enfants**\*
- i. Partager avec ses collègues ses observations sur l'efficacité des stratégies d'apprentissage et de soins de la petite enfance.

3. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à mettre en œuvre des stratégies d'apprentissage et de soins de la petite enfance inclusives \* qui appuient des occasions d'apprentissage équitables, accessibles et significatives pour tous les enfants \* et leur famille \* dans des milieux de la petite enfance et garde d'enfants \*.

## Éléments de performance

- a. Fournir un milieu accueillant et stimulant pour tous les enfants\* et leur famille\*
- b. Favoriser un sentiment d'appartenance et d'acceptation chez tous les **enfants**\* et les membres de leur **famille**\*, y compris les **enfants ayant des besoins** particuliers\*, dans les milieux de la petite enfance et garde d'enfants\*
- c. Mettre en œuvre des stratégies d'apprentissage **inclusives**\* qui assurent la participation complète de tous les **enfants**\*, compte tenu de leurs habiletés, de la **diversité**\* **culturelle**\* et linquistique et de l'identité **autochtone**\*
- d. Appuyer les expériences d'apprentissage **inclusives**\* fondées sur l'observation des **enfants**\* et sur l'orientation reçue de l'équipe d'apprentissage de la petite enfance
- e. Contribuer à l'apprentissage et au développement des intérêts et des compétences de tous les **enfants**\*
- f. Utiliser du matériel d'apprentissage et des occasions qui sont culturellement inclusifs\*, diversifiés\* et qui intègrent les principes de la lutte contre les préjugés
- g. Utiliser des outils technologiques pour appuyer le **développement global**\* et l'apprentissage de tous les **enfants**\*
- h. Contribuer aux milieux de la petite enfance et garde d'enfants \* qui appuient des pratiques inclusives \* pour les enfants \* et les familles \*.

4. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à suivre les procédures et les politiques établies afin de maintenir les pratiques de santé et de sécurité dans les milieux de la petite enfance et garde d'enfants\* qui appuient le développement sain et le bien-être des enfants\* et des familles\*.

# Éléments de performance

- a. Mener des vérifications de sécurité des environnements intérieurs et extérieurs et déterminer les risques pour la santé et la sécurité des **enfants**\*
- b. Superviser les **enfants**\* dans les milieux d'apprentissage intérieurs et extérieurs et pendant les transitions dans le cadre des routines quotidiennes
- c. Mettre en œuvre des mesures préventives en santé et en sécurité tout en agissant conformément aux lois et aux règlements en santé et en sécurité et aux politiques de l'organisme
- d. Agir conformément aux exigences relatives à la santé et à la sécurité énoncées dans la *Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance*
- e. Se conformer aux règlements de la <u>Loi sur la santé et la sécurité au travail de 1990</u> en ce qui a trait aux milieux **de la petite enfance et garde d'enfants**\*
- f. Favoriser le développement de la santé physique et mentale et du bien-être des **enfants**\* en encourageant de saines habitudes d'alimentation, de sommeil et de soins personnels ainsi que l'activité physique
- g. Contribuer à la création de milieux d'apprentissage sûrs et accessibles pour tous les **enfants**\* et les autres
- h. Intervenir dans les situations dangereuses et d'urgence en suivant les politiques et les procédures
- i. Signaler et consigner tous les accidents ou les incidents, conformément aux procédures de l'organisme
- j. Déterminer les risques relatifs à la santé et à la sécurité pour les enfants\*, les familles\* et les collègues dans les milieux de la petite enfance et garde d'enfants\*.

5. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à utiliser des stratégies d'observation\*, de la documentation et des compétences en communication pour interagir avec les enfants\*, les familles\*, les collègues et les employeurs dans les milieux de la petite enfance et garde d'enfants\*.

# Éléments de performance

- a. Utiliser des techniques d'écoute active et de communication professionnelle avec les **enfants**\*, les **familles**\*, les collègues et les employeurs
- b. Être respectueux, positif et ouvert dans toutes les communications, en reconnaissant sa propre partialité
- c. Respecter la **diversité**\* en surveillant et en modifiant les interactions interpersonnelles, au besoin
- d. Communiquer efficacement à titre de membre de l'équipe de la petite enfance et garde d'enfants\*
- e. Faire part de ses **observations**\* sur les activités quotidiennes des **enfants**\* avec les **enfants**\*, leur **famille**\* et d'autres professionnels
- f. Encourager les familles \* à participer activement dans le milieu de la petite enfance et garde d'enfants \*
- g. Fournir des renseignements exacts et en temps opportun aux membres de l'équipe de la petite enfance et garde d'enfants\*
- h. Établir des limites professionnelles claires et appropriées avec les **enfants**\*, les **familles**\* et les collègues
- i. Communiquer les renseignements de façon complète, concise, précise et objective
- j. Préserver la confidentialité de toutes les communications écrites, verbales et électroniques
- k. Suivre toutes les politiques et les procédures requises en matière de documentation
- I. Protéger les renseignements personnels et la confidentialité des **enfants**\* et des **familles**\* dans toutes les communications écrites, verbales et électroniques
- m. Garantir la confidentialité des renseignements des enfants et familles figurant dans toutes les communications écrites, orales et électroniques, et protéger la vie privée des personnes.

6. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à se conformer aux lois et aux règlements en vigueur, ainsi qu'aux politiques et aux procédures de l'organisme dans le cadre de ses activités quotidiennes se rapportant aux milieux de la petite enfance et garde d'enfants\*.

# Éléments de performance

- a. Lier les règlements actuels de la <u>Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite</u> <u>enfance</u> ou toute loi qui la remplace, aux politiques et aux procédures du milieu de la petite enfance, à savoir les ratios en personnel, la sécurité, la programmation, la tenue de dossiers et les horaires
- b. Discuter des exigences de reddition de comptes et des responsabilités qu'a une ou un auxiliaire de garderie envers les **enfants**\*, les **familles**\* et les employeurs dans les **milieux de la petite enfance et garde d'enfants**\*
- c. Afficher des comportements qui favorisent la dignité et les droits des enfants\*, des familles\*, ainsi que de tous les membres de la communauté d'apprentissage de la petite enfance, conformément aux normes, aux politiques, aux procédures et aux pratiques visées par la <u>Charte canadienne des droits et libertés de 1982</u>, par le <u>Code des droits de la personne de l'Ontario de 1989</u> et par la <u>Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant de 1990</u>
- d. Appuyer les pratiques d'assurance de la qualité dans les **milieux de la petite** enfance et garde d'enfants\*
- e. Entretenir le matériel et les milieux physiques et assurer le respect des pratiques de santé et de sécurité qui répondent aux exigences réglementaires et législatives.

7. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à déceler, signaler et documenter les situations où on perçoit qu'un **enfant**\* est à risque de faire l'objet de mauvais traitements ou de négligence, ou qu'il a subi des mauvais traitements ou de la négligence, conformément aux lois, aux politiques et aux procédures en vigueur.

# Éléments de performance

- a. Discuter du concept de mauvais traitements à l'égard des enfants<sup>1</sup>, y compris les mauvais traitements physiques, affectifs et sexuels et (ou) la négligence, ainsi que les caractéristiques de l'abus et les risques de préjudice
- b. Discuter des répercussions des traumatismes survenus dans la petite enfance sur le développement global \* d'un enfant \*, y compris les réactions au stress et le développement de la résilience et de l'apprentissage
- c. Reconnaître les signes de mauvais traitements, de négligence et de violence familiale éventuels
- d. Déterminer les motifs raisonnables de soupçonner qu'un enfant est à risque d'être victime de mauvais traitements ou de négligence et pourrait avoir besoin de protection
- e. Reconnaître l'obligation légale de l'auxiliaire de garderie de signaler les cas réels ou suspectés de mauvais traitements et de négligence, conformément à la <u>Loi de 2017</u> <u>sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille</u>
- f. Documenter et rapporter les cas réels ou suspectés de mauvais traitements ou de négligence, conformément à la <u>Loi de 2017 sur les services à l'enfance, à la</u> <u>jeunesse et à la famille</u> et aux politiques et procédures se rapportant aux milieux de la petite enfance et garde d'enfants\*
- g. Identifier le déséquilibre intrinsèque de pouvoir dans la relation entre un professionnel et l'enfant ou se famille, et s'assurer qu'ils sont protégés de coercition, d'influence indue, de harcèlement, d'abus ou d'exploitation.

Association ontarienne des sociétés de l'aide à l'enfance En quoi consistent les mauvais traitements? Tiré de <a href="http://www.oacas.org/fr/sae-et-protection-de-lenfance/en-quoi-consistent-les-mauvais-traitements/">http://www.oacas.org/fr/sae-et-protection-de-lenfance/en-quoi-consistent-les-mauvais-traitements/</a>

8. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à travailler en collaboration avec les autres afin de maintenir la qualité des milieux de la petite enfance et garde d'enfants\*.

# Éléments de performance

- a. Protéger et promouvoir les droits des **enfants**\* dont les auxiliaires de garderie ont soin dans les milieux **de la petite enfance et garde d'enfants**\*
- b. Déterminer et décrire les rôles et les contributions des membres de l'équipe d'apprentissage de la petite enfance, y compris les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance, les superviseuses et les superviseurs, les professionnels venant en aide aux enfants ayant des besoins particuliers et les partenaires en services à l'enfance
- c. Collaborer avec les **familles**\*, les collègues et les autres professionnels en apprentissage de la petite enfance pour optimiser les occasions d'apprentissage pour les **enfants**\* dans le milieu **de la petite enfance et garde d'enfants**\*
- d. Collaborer et contribuer activement à titre de membre de l'équipe d'apprentissage de la petite enfance
- e. Participer aux activités d'assurance de la qualité dans les milieux de la petite enfance et garde d'enfants\*.

9. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à élaborer et mettre en œuvre un plan d'apprentissage professionnel\* continu pour améliorer le rendement à titre d'auxiliaire de garderie dans les milieux de la petite enfance et garde d'enfants\*.

# Éléments de performance

- a. Faire des auto-évaluations afin de déterminer ses besoins personnels en apprentissage
- b. Solliciter des commentaires sur le rendement et intégrer les critiques constructives à sa pratique
- c. Élaborer et mettre en œuvre un plan d'apprentissage professionnel\*
- d. Rechercher des occasions et des ressources afin d'améliorer ses connaissances et d'accroître ses compétences dans les milieux de la petite enfance et garde d'enfants\*
- e. Participer à des ateliers, à des cours et à des initiatives d'apprentissage continu en lien avec les milieux de la petite enfance et garde d'enfants\*
- f. Tenir à jour ses formations et certifications, p. ex., la réanimation cardiorespiratoire (RCR), les premiers soins, la formation sur l'anaphylaxie, le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)
- g. S'adapter aux exigences et aux tendances en constante évolution des milieux **de la** petite enfance et garde d'enfants\*
- h. Évaluer sa santé et son bien-être personnel et élaborer des stratégies de soins personnels afin d'assurer un bon équilibre entre le travail et la vie personnelle.

# **Glossaire**

**Apprentissage professionnel -** Activité formelle ou informelle entreprise par une personne pour améliorer et élargir ses connaissances, ses compétences et sa pensée critique afin d'exercer une profession et d'assurer une pratique professionnelle de qualité tout au long de sa carrière (OEPE, *Rapport : Recommandations relatives aux nouvelles normes applicables à l'ensemble des programmes collégiaux en éducation de la petite enfance*, 11 décembre 2017).

**Autochtone** – Terme désignant l'ensemble des premiers peuples d'Amérique du Nord et leurs descendants. La Constitution canadienne reconnaît trois groupes de peuples autochtones : les Premières Nations, les Inuit et les Métis. Ces trois groupes distincts ont leur propre histoire ainsi que leurs propres langues, pratiques culturelles et croyances.

**Culture** - Façons de comprendre, de se comporter et d'agir, et valeurs partagées par un groupe de personnes. Les enfants, leur famille et le personnel des milieux de la petite enfance et de garde des jeunes enfants peuvent s'identifier à plus d'une culture. (OEPE, Code de déontologie et normes d'exercice de 2017, p. 23)

**Curriculum** - Ensemble des environnements, expériences, activités et événements qui se déroulent dans un environnement inclusif conçu pour favoriser le bien-être, l'apprentissage et le développement des enfants et pour assurer une participation significative de chaque enfant et de leur famille. (adapté de : Un cadre d'apprentissage pour les milieux de la petite enfance de l'Ontario, AJEPTA 2007)

**Développement global** – Décrit une compréhension du développement de l'enfant plaçant l'enfant au centre et tenant compte de l'interdépendance des dimensions physique, affective, intellectuelle, sociale, spirituelle, et de son stade de développement de la communication, en reconnaissant que le développement se produit différemment selon le contexte de la famille, de la culture et de la communauté.

**Diversité** - Particularités que chaque individu ou groupe d'individus apporte à un milieu d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, y compris ses valeurs et ses croyances, sa culture et son ethnie, sa langue, ses capacités, ses connaissances et intérêts, son expérience de vie, sa situation socioéconomique, sa spiritualité, sa religion, son genre, son âge et son orientation sexuelle (OEPE, *Code de déontologie et normes d'exercice* de 2017, p. 23)

**Documentation pédagogique** – Représentations (p.ex., visuelles, audio) qui révèlent les pensées, les sentiments et les valeurs des enfants et créent une base pour que les éducateurs, les enfants et les familles puissent apprendre ensemble, étudier des événements et en interpréter le sens ensemble. La documentation pédagogique en tant que processus offre aux éducateurs la possibilité de révéler leurs propres plaisirs, questions, hypothèses et apprentissages.

**Enfants** – Toutes les personnes de la naissance à 12 ans dans le contexte de leur propre famille et de leur diversité sur le plan social, économique, culturel, linguistique et spirituel.

Enfant ayant des besoins particuliers – Réfère à tout enfant dont les besoins cognitifs, physiques, sociaux, affectifs ou liés à la communication, d'une part, ou les besoins liés au développement général, d'autre part, sont de nature à nécessiter des mesures d'aide, d'adaptation, d'accommodement ou de soutien additionnelles afin de permettre à l'enfant. (adapté du Règlement de l'Ontario 137/15 en vertu de Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance)

**Enquête collaborative** – Réflexion critique menée avec d'autres personnes (c.-à-d., les enfants, les familles et les collègues) afin de questionner les théories et les pratiques, de discuter des idées, de tester des théories et de nouvelles approches, et de partager l'apprentissage (Ministère de l'Éducation 2014, *Comment apprend-on? Pédagogie de l'Ontario pour la petite enfance*)

Famille/familles – Groupe d'enfants et d'adultes liés par l'affection, des liens de parenté, de dépendance ou de confiance, y compris les familles monoparentales, les familles dont les conjoints sont du même sexe, les familles adoptives, les familles multigénérationnelles et les familles d'accueil (OEPE, Code de déontologie et normes d'exercice de 2017, p. 24). La famille élargie comprend les personnes avec lesquelles un enfant est lié, y compris par le biais d'une relation conjugale ou d'adoption. Dans le cas d'un enfant autochtone, comprend tout membre d'une bande ou d'une communauté dont l'enfant est membre.

Fondé sur l'exploration, le jeu et l'enquête - Approche d'enseignement et d'apprentissage fondés sur l'enquête place les questions, les idées et les observations des enfants au cœur de l'expérience d'apprentissage. L'apprentissage fondé sur le jeu est une approche éducative qui se fonde sur l'inclination naturelle des enfants à donner un sens au monde par le jeu, où les intervenantes et intervenants de la petite enfance participent au jeu en encadrant l'enfant dans sa planification, sa prise de décisions et ses communications et en poursuivant l'exploration de l'enfant à l'aide de narrations, de nouveautés et de défis. Ensemble ces méthodes constituent la base du développement des curriculums et programmes d'apprentissage des jeunes enfants. (OEPE, Code de déontologie et normes d'exercice de 2017, p. 23).

Inclusion/inclusif(ve) - Approche aux politiques et à l'exercice de l'éducation de la petite enfance selon laquelle tous les enfants et toutes les familles sont acceptés et servis dans le cadre d'un programme et où chaque enfant et chaque famille éprouve un sentiment d'appartenance et est soutenu pour participer entièrement à tous les aspects du programme ou du service. Une pratique inclusive consiste notamment à être attentif aux capacités, aux personnalités et aux situations de tous les enfants et à comprendre les différences de développement de tous les enfants. (Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance, (OEPE): Code de déontologie et normes d'exercice, 2017, p. 25).

Milieux d'apprentissage de la petite enfance – Contexte physique, social et affectif au sein duquel les enfants, les familles, les communautés, les éducatrices et éducateurs de la petite enfance et d'autres collègues collaborent pour stimuler la curiosité, la communication, l'engagement, le sentiment d'appartenance et le bien-être des enfants. Cela comprend les relations, les expériences, l'espace physique, ou non-physique, le lieu, les matériaux, les activités et la routine.

Organisme de réglementation (exigences) - Organisme ou institution ayant pour mandat de réglementer une profession au service de l'intérêt et de la protection du public dans sa province ou territoire. Le mandat d'un organisme de réglementation consiste généralement à : établir des conditions d'accès à la profession, établir et maintenir un code de déontologie et des normes d'exercice pour la profession, promouvoir l'apprentissage professionnel continu, élaborer et administrer un programme d'assurance de la qualité, recevoir et traiter les plaintes et les rapports obligatoires portant sur la conduite ou la compétence d'un membre. En Ontario, l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance est l'organisme de réglementation de la profession d'éducation de la petite enfance. (OEPE, Rapport : Recommandations relatives aux nouvelles normes applicables à l'ensemble des programmes collégiaux en éducation de la petite enfance, 11 décembre 2017).

Petite enfance et garde d'enfants – Englobe les milieux où sont planifiés et offerts des programmes et services relatifs à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants, y compris des garderies, des services de garde en milieu familial, des programmes de maternelle et de jardin offerts par les conseils scolaires, des programmes parascolaires, Centres pour l'enfant et la famille ON y va et une variété de programme et services à l'enfance et à la famille.

Relations attentives - Interactions positives et significatives entre les enfants et les adultes qui se produisent lorsque les adultes observent et lisent les signaux de l'enfant et cherchent à savoir ce qu'il tente de communiquer, puis y réagissent avec compréhension pour supporter le sens d'appartenance de l'enfant. L'engagement dans des relations attentives donnent aux enfants et aux familles le sentiment d'être pris en charge et contribue à leur bien-être, leur permettant de participer à l'apprentissage et d'exprimer aisément leurs pensées, leurs sentiments et leurs idées.

**Stratégies d'observation** – Stratégie systématique de collecte de renseignements sur le comportement, les réactions affectives, les intérêts, les capacités et les modes de développement d'un enfant donné ou d'un groupe d'enfants dans un milieu d'apprentissage et (ou) sur les aspects de ce milieu. Parmi les techniques utilisées peuvent figurer l'observation des participants, la consultation de portfolios, les exemples d'apprentissage individuels, et l'utilisation d'outils d'évaluation du développement, de listes de vérification, de notes anecdotiques et d'inscriptions de journal.

# Les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité

Toutes les personnes titulaires d'un certificat d'études collégiales de l'Ontario du programme Early Childhood Assistant / Auxiliaire de garderie doivent démontrer qu'elles ont atteint tous <u>les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle</u>, <u>les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité</u> ainsi que les exigences de <u>la formation générale</u>.

# Contexte

Les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité désignent les connaissances, habiletés et attitudes qui, sans égard au programme d'études ou à la discipline d'un apprenant, sont essentielles à la réussite professionnelle et personnelle ainsi qu'à l'apprentissage continu.

L'atteinte de ces résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité par les apprenants ainsi que par les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario repose sur trois hypothèses fondamentales :

- ces résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité sont importants pour que chaque adulte puisse réussir dans la société d'aujourd'hui.
- nos collèges sont bien outillés et bien positionnés pour préparer les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme à atteindre ces résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité.
- ces résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité sont essentiels pour toutes les personnes titulaires d'un Certificat d'études collégiales de l'Ontario, d'un Diplôme d'études collégiales de l'Ontario ou d'un Diplôme d'études collégiales de l'Ontario de niveau avancé, qu'elles désirent poursuivre leurs études ou intégrer le marché du travail

# Domaines des résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité

Les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité se rapportent aux six domaines essentiels suivants.

- la communication
- les mathématiques
- la pensée critique et la résolution des problèmes
- la gestion de l'information
- les relations interpersonnelles
- la gestion personnelle

# Application et Mise en œuvre

Pour chacun des six domaines, il y a des domaines précis ainsi que des résultats d'apprentissage. Le tableau qui suit illustre la relation entre les domaines, les domaines précis et les résultats d'apprentissage que doivent atteindre les personnes diplômées de tous les programmes d'études postsecondaires menant à l'obtention d'un des titres de compétence susmentionnés.

Les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité peuvent être intégrés dans les cours de formation professionnelle ou de formation générale ou encore faire l'objet de cours distincts. Toutes les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme doivent démontrer de façon fiable l'atteinte de chacun des résultats d'apprentissage.

| Domaines          | Domaines précis :<br>Les personnes<br>titulaires d'un certificat<br>ou d'un diplôme<br>doivent démontrer leur<br>capacité à :   | Résultats d'apprentissage :  Les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme ont démontré de façon fiable sa capacité à :   |
|-------------------|---|--|
| La communication  | <ul> <li>Lecture</li> <li>Écriture</li> <li>Communication orale</li> <li>Écoute</li> <li>Présentation d'informations</li> <li>Interprétation visuelle de documents</li> </ul> | <ol> <li>communiquer d'une façon claire, concise et correcte, sous la forme écrite, orale et visuelle, en fonction des besoins de l'auditoire;</li> <li>répondre aux messages écrits, oraux et visuels de façon à assurer une communication efficace;</li> <li>communiquer oralement et par écrit en anglais;</li> </ol> |
| Les mathématiques | <ul> <li>Compréhension et application de concepts et raisonnement mathématiques</li> <li>Analyse et utilisation de données numériques</li> <li>Conceptualisation</li> </ul>   | exécuter des opérations<br>mathématiques avec<br>précision;  |

| La pensée critique et la résolution des problèmes | <ul> <li>Interprétation</li> <li>Analyse</li> <li>Évaluation</li> <li>Inférence</li> <li>Explication</li> <li>Autorégulation</li> <li>Pensée créative et innovatrice</li> </ul>  | 2.                                 | appliquer une approche<br>systématique de résolution<br>de problèmes;<br>utiliser une variété de<br>stratégies pour prévoir et<br>résoudre des problèmes;   |
|---|--|------------------------------------|---|
| La gestion de<br>l'information                    | <ul> <li>Cueillette et gestion<br/>de l'information</li> <li>Choix et utilisation<br/>de la technologie et<br/>des outils<br/>appropriés pour<br/>exécuter une tâche<br/>ou un projet</li> <li>Culture informatique</li> <li>Recherche sur<br/>Internet</li> </ul> | 2.                                 | localiser, sélectionner,<br>organiser et documenter<br>l'information au moyen de la<br>technologie et des systèmes<br>informatiques appropriés;<br>analyser, évaluer et utiliser<br>l'information pertinente<br>provenant de sources<br>diverses;   |
| Les relations interpersonnelles                   | <ul> <li>Travail en équipe</li> <li>Gestion des relations interpersonnelles</li> <li>Résolution de conflits</li> <li>Leadership</li> <li>Réseautage</li> </ul>   | <ol> <li>2.</li> <li>3.</li> </ol> | respecter les diverses opinions, valeurs et croyances, ainsi que la contribution des autres membres du groupe; interagir avec les autres membres d'un groupe ou d'une équipe de façon à favoriser de bonnes relations de travail et l'atteinte d'objectifs; affirmer en tant que Francophone ses droits et sa spécificité culturelle et linguistique; |

| Gestion     Gestion     Changer     souples     adaptab     Réflexion     Sens de respons | du a nent avec se et 2. a silité son critique | gérer son temps et diverses<br>autres ressources pour<br>éaliser des projets;<br>assumer la responsabilité de<br>ses actes et de ses<br>décisions. |
|---|---|--|
|---|---|--|

# La formation générale

Toutes les personnes titulaires d'un diplôme du programme Early Childhood Assistant / Auxiliaire de garderie doivent démontrer de façon fiable qu'elles ont atteint les exigences relatives à la formation générale ainsi que celles des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle et les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité.

# **Exigences**

Les exigences en matière de formation générale dans les programmes d'études sont précisées dans le Cadre de classification des titres de compétence de la Directive exécutoire du Ministère (annexe A du Cadre d'élaboration des programmes d'études : directive exécutoire du ministère).

Bien que l'intégration de la formation générale soit déterminée localement pour les programmes d'études menant à un certificat ou à un Certificat d'études collégiales de l'Ontario, il est recommandé que les personnes titulaires du Certificat d'études collégiales de l'Ontario aient réalisé des apprentissages dans un cadre général en dehors de leur domaine d'études professionnelles.

Par ailleurs, les personnes titulaires d'un diplôme des programmes d'études menant à un Diplôme d'études collégiales de l'Ontario, y compris le Diplôme d'études collégiales de l'Ontario de niveau avancé, doivent avoir réalisé des apprentissages leur permettant d'apprécier au moins une autre discipline en dehors de leur domaine d'études professionnelles et d'élargir leur compréhension de la société et de la culture au sein desquelles elles vivent et travaillent. À cet effet, les personnes titulaires d'un diplôme auront généralement suivi de 3 à 5 cours distincts, spécifiquement élaborés à l'extérieur de leur domaine d'apprentissage professionnel.

Cette formation sera normalement offerte par le biais de cours obligatoires et au choix.

# But

La formation générale dans le réseau des collèges de l'Ontario a pour but de favoriser le développement de citoyens sensibilisés à la diversité, à la complexité et à la richesse de l'expérience humaine, ce qui leur permet de comprendre leur milieu et, par conséquent, de contribuer de manière réfléchie, créative et positive à la société dans laquelle ils vivent et travaillent.

La formation générale renforce les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité des apprenants, telles que la pensée analytique, la résolution de problèmes et la communication dans un contexte d'exploration de divers thèmes.

# **Thèmes**

Les cinq thèmes suivants seront utilisés afin de fournir aux collèges des lignes directrices dans l'élaboration, la détermination et l'offre de cours de formation générale dans l'atteinte des exigences de la formation générale.

Vous trouverez ci-joint la raison d'être de chacun de ces thèmes tout en proposant également des sujets plus précis qui pourraient être explorés dans le cadre de chaque thème. Ces suggestions ne sont ni prescriptives, ni exhaustives. Elles servent à orienter la nature et la portée d'un contenu jugé conforme aux grands buts de la formation générale.

### Les arts dans la société

#### Raison d'être:

La capacité d'une personne à reconnaître et à évaluer les réalisations créatives et artistiques est utile dans bien des aspects de sa vie. L'expression artistique étant une activité fondamentalement humaine qui témoigne de l'évolution culturelle plus globale, son étude accentuera la conscience culturelle et la conscience de soi de l'apprenant.

## Contenu possible:

Les cours dans ce domaine devraient permettre aux apprenants de comprendre l'importance des arts visuels et créatifs dans l'activité humaine, les perceptions que se font l'artiste et l'écrivain du monde qui les entoure ainsi que les moyens par lesquels ces perceptions sont traduites en langage artistique et littéraire. De plus, ils devraient permettre aux apprenants d'apprécier les valeurs esthétiques servant à examiner des œuvres d'art et peut-être d'avoir recours à un médium artistique pour exprimer leurs propres perceptions.

### Le citoyen

### Raison d'être:

Pour que les êtres humains vivent de manière responsable et réalisent leur plein potentiel en tant qu'individus et citoyens, ils doivent comprendre l'importance des relations humaines qui sous-tendent les diverses interactions au sein de la société. Les personnes informées comprendront le sens de la vie en société de différentes collectivités sur les plans local, national et mondial; elles seront sensibilisées aux enjeux internationaux et à leurs effets sur le Canada, ainsi qu'à la place qu'occupe le Canada sur le grand échiquier mondial.

### Contenu possible:

Les cours dans ce domaine devraient permettre aux apprenants de comprendre le sens des libertés, des droits et de la participation à la vie communautaire et publique. Ils devraient, en plus, leur inculquer des connaissances pratiques sur la structure et les fonctions des différents paliers de gouvernement (municipal, provincial et fédéral) au Canada et dans un contexte international. Ils pourraient également permettre aux apprenants de comprendre d'un point de vue historique les grandes questions politiques et leurs incidences sur les différents paliers de gouvernement au Canada.

#### Le social et le culturel

#### Raison d'être:

La connaissance des modèles et des événements historiques permet à une personne de prendre conscience de la place qu'elle occupe dans la culture et la société contemporaines. En plus de cette prise de conscience, les apprenants seront sensibilisés aux grands courants de leur culture et des autres cultures dans le temps; ils pourront ainsi faire le lien entre leurs antécédents personnels et la culture plus globale.

### Contenu possible:

Les cours dans ce domaine traitent de grands thèmes sociaux et culturels. Ils peuvent également mettre en relief la nature et la validité des données historiques ainsi que les diverses interprétations historiques des événements. Les cours permettront aux apprenants de saisir la portée des caractéristiques culturelles, sociales, ethniques et linguistiques.

### **Croissance personnelle**

### Raison d'être:

Les personnes informées ont la capacité de se comprendre et de s'épanouir tout au long de leur vie sur divers plans. Elles sont conscientes de l'importance d'être des personnes à part entière sur les plans intellectuel, physique, affectif, social, spirituel et professionnel.

### Contenu possible:

Les cours dans ce domaine portent principalement sur la compréhension de l'être humain, de son développement, de sa situation, de ses relations avec les autres, de sa place dans l'environnement et l'univers, de ses réalisations et de ses problèmes, de son sens et de son but dans la vie. Ils permettent également aux apprenants d'étudier les comportements sociaux institutionnalisés d'une manière systématique. Les cours répondant à cette exigence peuvent être orientés vers l'étude de l'être humain dans une variété de contextes.

## La science et la technologie

#### Raison d'être:

La matière et l'énergie sont des concepts universels en sciences et indispensables à la compréhension des interactions qui ont cours dans les systèmes vivants ou non de notre univers. Ce domaine d'études permet de comprendre le comportement de la matière, jetant ainsi les bases à des études scientifiques plus poussées et à une compréhension plus globale de phénomènes naturels.

De même, les différentes applications et l'évolution de la technologie ont un effet de plus en plus grand sur tous les aspects de l'activité humaine et ont de multiples répercussions sociales, économiques et philosophiques. Par exemple, le traitement rapide de données informatiques suppose une interaction entre la technologie et l'esprit humain qui est unique dans l'histoire de l'humanité. Ce phénomène ainsi que les percées technologiques ont des effets importants sur notre façon de faire face à de nombreuses questions complexes de notre société.

### Contenu possible:

Les cours dans ce domaine devraient mettre l'accent sur l'enquête scientifique et aborder les aspects fondamentaux de la science plutôt que les aspects appliqués. Il peut s'agir de cours de base traditionnels dans des disciplines comme la biologie, la chimie, la physique, l'astronomie, la géologie ou l'agriculture. En outre, des cours visant à faire comprendre le rôle et les fonctions des ordinateurs (p. ex., gestion des données et traitement de l'information) et de technologies connexes devraient être offerts de manière non appliquée afin de permettre aux apprenants d'explorer la portée de ces concepts et de ces pratiques dans leur vie.

# Pour la reproduction du document

Nous accordons la permission aux collèges d'arts appliqués et de technologie et aux établissements d'enseignement ou écoles de reproduire ce document en totalité ou en partie, par écrit ou électroniquement, aux fins suivantes:

- Un collège d'arts appliqués et de technologie en Ontario ou une école peut reproduire ce document pour renseigner les apprenants, les candidats potentiels, les membres des comités consultatifs de programmes et pour la mise en œuvre de ce programme.
- 2. Un établissement d'enseignement ou une école peut reproduire ces normes pour informer les candidats intéressés à s'inscrire à ce programme dans un collège d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.

#### Conditions:

- 1. Chaque reproduction doit porter l'inscription « Droit d'auteur © Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2018 », au début du document ou de toute partie reproduite.
- 2. Il est toutefois interdit d'utiliser ce document à d'autres fins que celles susmentionnées et d'en faire la vente.
- 3. Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités (MFCU) se garde le droit de révoquer la permission de reproduire ce document.

Pour obtenir la permission de reproduire ce document, en totalité ou en partie, à d'autres fins que celles susmentionnées, veuillez communiquer avec le:

Direction de l'évaluation de la qualité de l'éducation postsecondaire Unité des normes relatives aux programmes

## psu@ontario.ca

Veuillez faire parvenir toute demande de renseignements sur les normes de ce programme à l'adresse susmentionnée.

Veuillez faire parvenir toute demande de renseignements sur ce programme à un collège d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario qui offre ce programme.